

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 7 OCTOBRE 2019

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Épinal

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 7 octobre 2019 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-neuf le sept octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du premier octobre deux mil dix-neuf, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs : M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, JC. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, O. Baraban, N. Braun (*arrivé au point n°4*), P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Garion, R. Habrant, MC. Abel, D. Andrès, J. Aubry, MJ. Balthazard-Fremiot, JP. Bazin, JP. Bégel, MO. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, R. Canteri, JL. Chaudy, R. Clément, S. Cossin, E. Courtois, A. Courtois-Paulus, N. Daguey, J. Demange, A. Denninger-Arnoux (*partie au point n°28*), C. Deschaseaux, G. Dubois, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, A. Fève, D. Fimbry, MC. Finot, F. Fleury, G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, F. Garcia, B. Gille, A. Gornet, B. Huguenin, E. Jacoté, O. Jeandin, JP. Jeannot, B. Jourdain, B. Ledrapier, C. Leroy, P. Leroy, E. Lévêque, C. Lhuillier, JN. Lombard, J. Mahieu, D. Mathieu, C. Michel, JM. Michel, B. Morel, S. Muller, P. Noël, D. Pagelot, D. Perrin, C. Petit, C. Pierrat, A. Pierre, B. Pourchet, L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, G. Schneider, MC. Serieys, E. Sivadon, C. Souvay, JL. Thiéry, C. Vauzelle, P. Vilmar.

Excusés : Mesdames et Messieurs G. Colin (pouvoir à Monsieur JL. Martinet), N. Braun (*arrivé au point n°4*), E. Del Génini (pouvoir à Madame P. Deau), C. Balland (pouvoir à Madame L. Rayeur-Klein), A. Ben Omrane (pouvoir à Monsieur P. Nardin), J. Brunet (pouvoir à Monsieur JP. Jeannot), P. Casadevall (pouvoir à Madame MO. Beurné), F. Claudon (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), R. Colin (pouvoir à Monsieur R. Clément), A. Denninger-Arnoux (pouvoir à Monsieur G. Eymann (*à partir du point n°28*)), F. Diot (pouvoir à Madame B. Gille), JM. Georges (pouvoir à Monsieur P. Noël), M. Grandjean (suppléé par Monsieur E. Lévêque), J. Grasser (pouvoir à Monsieur JC. Cravoisy), A. Huc (suppléé par Monsieur D. Pagelot), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), N. Huguenin (suppléée par Monsieur C. Lhuillier), G. Jeandel-Jeanpierre (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), A. Mangin, D. Micard (pouvoir à Monsieur P. Hauller), D. Midon (suppléé par Monsieur JP. Bégel), JP. Moinaux (pouvoir à Madame MC. Abel), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), R. Voiry (pouvoir à Monsieur P. Raffel).

Absents : Mesdames et Messieurs B. Aubry, M. Balland, F. Chevalley, M. Dumontier, D. Lagarde, B. Laurent, JP. Poirot, PJ. Robinot, R. Roger, MC. Thiébaud, J. Thomas, C. Vuillemard.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Pascale DEAU

Le Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1.500.000 € indexé sur le taux EONIA avec un taux de marge de + 0,25 %.

- Avec la Société Générale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1.500.000 € indexé sur le taux EUF1M avec un taux de marge de + 0,40 %.

- Avec le Crédit Agricole pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1.500.000 € indexé sur le taux EURIBOR 3 mois avec un taux de marge de + 0,41 %.

- Avec La Banque Postale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1.500.000 € indexé sur le taux EONIA avec un taux de marge de + 0,39 %.

- Avec La Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne pour le renouvellement d'un ligne de trésorerie pour un montant de 3.000.000 € indexé sur le taux EONIA flooré avec un taux de marge de + 0,25 %.

- Avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 3.000.000 € indexé sur le taux EONIA flooré avec un taux de marge de + 0,25 %.

⇒ A la réalisation d'emprunts :

- Pour un emprunt d'un montant de 3.858.080 € auprès de la Société Générale indexé sur l'indice EURIBOR 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) avec un taux de marge de 0,38 %.

- Pour un emprunt d'un montant de 700.000 € auprès de La Banque Postale avec un taux fixe de 0,85 % pour une durée de 15 ans sur le budget général.

- Pour un emprunt d'un montant de 600.000 € auprès de La Banque Postale avec un taux fixe de 1,31 % pour une durée de 25 ans sur le budget annexe assainissement.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la SARL A HAUTEUR D'HOMME pour l'inscription de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au programme national « Une Planète pour Tous » pour un montant de 4.780 € HT.

- Avec la Société TL SYSTEMES pour le renouvellement de la maintenance du firewall et du serveur Ucopia pour les Médiathèques de Capavenir Vosges et de Deyvillers pour un montant total annuel de 2.517 € HT.

- Avec la Société BONINI SAS pour l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du Pont Patch et du Pont de la République à Epinal pour un montant en moins-value de - 11.845,52 € HT portant le nouveau montant du marché à 280.331,73 € HT.

- Avec la Société BMGE pour l'aspiration des boues dans le cadre du curage des lagunes de Chaumousey et Dounoux pour un montant total de 22.150 € HT.

- Avec la Société Olivier CHARDOT pour la réalisation d'un levé topographique route du rivage à Sanchev pour un projet de passerelle pour un montant de 3.580 € HT.

- Avec la Société PEDUZZI VRD pour des travaux d'assainissement de la rue des Fusillés de la Résistance à Epinal pour un montant de 47.797,70 € HT.

- Avec l'Entreprise RAY pour des travaux d'assainissement de la rue Antoine Hurault à Epinal pour un montant de 78.659,60 € HT.

- Avec la Société SYNERGIE pour des contrats de location d'électroménagers pour les multi-accueils du Pôle Petite Enfance à Epinal et Les Doudous à Capavenir Vosges pour un montant mensuel total de 377,88 € HT.

- Avec la Société BOUILLON BOUTHIER pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de la Piscine Germain Creuse à Golbey pour un montant de 19.000 €.

- Avec les Sociétés VEOLIA EAU et MALEZIEUX SAS pour des prestations de nettoyage et d'entretien des ouvrages et réseaux d'assainissement et des ouvrages pluviaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant annuel total de 100.000 € HT.

- Avec la Société DECOBURO pour la fourniture et la pose de mobilier pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale pour un montant estimatif de 4.900 € HT.

- Avec les Sociétés SARL ACCORSI JONATHAN, FMT DIVOUX, MGI CHAUFFAGE, SARL CLAUDE DIDIER MENUISERIE, LES PEINTURES REUNIES et CARRELAGES ET DECO pour des travaux de réhabilitation de la cellule n°4 sise 2, rue de Nancy à Epinal pour un montant total de 66.405,31 € HT.
- Avec la Société HANDI-MOVE NORD-EST pour l'installation de systèmes de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite pour un montant total de 37.385 € HT.
- Avec le CABINET COMPAS pour le projet d'élaboration de l'analyse des besoins sociaux pour un montant de 14.337,50 € HT.
- Avec les Sociétés ATELIER DE LUTHERIE CLEMENT DREVET, WOODBRASS et SARL RYTHMES ET SONS pour la fourniture et la livraison d'instruments et accessoires de musique pour le Conservatoire Gautier-d'Epinal et l'Ecole Intercommunale de Musique de Capavenir Vosges pour un montant total de 19.068,55 € HT.
- Avec la SARL HYDROGEOTECHNIQUE EST pour des études géotechniques pour la création d'un parcours d'eaux vives à Epinal pour un montant de 23.358 € HT.
- Avec le prestataire TL SYSTEMES pour le renouvellement d'un contrat de service d'infogérance pour la Médiathèque de Capavenir Vosges pour un montant annuel de 320,04 € HT.
- Avec la Société ACERE SARL pour la réalisation d'une passerelle en bois à Bouzey pour un montant de 11.519,17 € HT.
- Avec les Sociétés ALIENOR et ATELIER MUSICAL VOSGIEN pour l'acquisition d'instruments et matériels de musique pour l'année 2019 pour le Conservatoire Gautier-d'Epinal et l'Ecole Intercommunale de Musique de Capavenir Vosges pour un montant total de 4.548,33 € HT.
- Avec l'ATELIER L'ÂME DU PAPIER pour la restauration de recueils pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant total de 10.977 € HT.
- Avec la Société TRANE FRANCE SAS pour la maintenance et l'entretien du groupe froid de la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant en plus-value de + 21.200 € HT portant le nouveau montant du marché à 111.200 € HT.
- Avec les Sociétés IPE AIR SARL et AVENIR TOITURES pour des travaux de rénovation de la toiture du Palais des Sports à Epinal pour un montant total de 103.243,06 € HT.
- Avec la SAS D SECURITE pour la vérification et la maintenance des défibrillateurs pour un montant maximum de 75.000 € HT par la centrale d'achats.

- Avec CRITTBOIS pour l'acquisition de 16 vélibois pour un montant de 58.333,34 € HT.
- Avec la Société CITIES-ZEN pour la mise en œuvre et les droits d'utilisation de la solution logicielle « Mon Avis Citoyen » pour un montant total de 23.422 € HT.
- Avec la METALLERIE GERARD pour la création d'un parking à vélos sur le parvis de la Gare à Epinal pour un montant de 11.166 € HT.
- Avec le groupement d'entreprises VELOLAND VOSGES VELO 88 et CYCLE ME SAS pour l'acquisition et la maintenance de vélos à assistance électrique pour un montant total de 100.000 € HT la première année et 60.000 € HT les années suivantes.
- Avec la Société LORRAINE SERVICES PROPRETÉ pour le nettoyage de vitres de bâtiments et infrastructures communautaires pour un montant annuel de 25.000 € HT.
- Avec la SARL THIERRY BIASUTTO PYROTECHNIE pour le feu d'artifice le 31 août 2019 au Lac de Bouzey pour un montant total de 12.500 € HT.
- Avec la SASU THIEBLEMONT pour la fourniture de consommables informatiques pour un montant annuel de 25.000 € HT par la centrale d'achats.
- Avec le prestataire SCOP-SA SANISPHERE pour la fourniture et la pose d'un sanitaire autonome pour l'aire de jeux du Ranch sur le site de Bouzey pour un montant de 31.272 € HT.
- Avec la Société SEGILOG pour le renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour la facturation de redevance assainissement collectif pour un montant de 1.400 € HT.
- Avec l'Entreprise RAY pour des travaux d'assainissement rue de la Falaise à Epinal pour un montant de 29.723 € HT.
- Avec la Société BOULAY TP pour un avenant n°1 au marché public de création de réseaux d'assainissement d'eaux usées sur la Commune de Longchamp pour un montant de 2.543 € HT.
- Avec les Entreprises LES CONSTRUCTEURS VOSGIENS, FT2J, CLAUDE DIDIER MENUISERIE, GONSOLIN, FRANCESCONI, AL'RENOV, PASCAL GOURY et BATY ELEC pour des travaux de réhabilitation des vestiaires du stade de La Colombière à Epinal pour un montant total de 427.860,87 € HT.

⇒ A la création et modification de régies :

- Pour la modification des actes constitutifs des régies de recettes de la Patinoire Intercommunale d'Epinal et de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale visant à permettre la vente de disques de stationnement en zone bleue identifié « Epinal le belle image ».

- Pour la modification de l'acte constitutif de la sous-régie de recettes Scènes Vosges situé au Centre Sociale d'Arts et Loisirs de Capavenir Vosges visant à modifier l'adresse de la régie.

- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de Scènes Vosges permettant l'encaissement de recettes en tous lieux susceptibles d'accueillir un spectacle.

- Pour la création d'une régie de recettes Mobilités.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour un avenant au bail, d'une durée initiale de 12 ans, avec la SCI HB.JPM pour la location supplémentaire d'une travée de l'entresol d'une surface d'environ 150 m² au sein de l'ensemble immobilier sis 1 impasse des Blanchisseuses à Epinal pour un loyer mensuel de 200 €.

- Pour une convention d'occupation du domaine public d'une surface de 50 m² au sein de la Patinoire Intercommunale d'Epinal au profit de la Société « A.I SPORTS & CO » pour une durée de 8 ans pour une redevance annuelle de 120 € HT/m².

- Pour un bail commercial pour des locaux de 149 m² situés 2 rue de Nancy à Epinal au profit d'Helios Gaming School pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 45 € HT/m² la première année, puis de 90 € HT/m².

⇒ A ester en justice :

- De confier à Maître Fabrice GARTNER la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal suite aux recours engagés par deux agents.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges dans le cadre de l'appel à projet « familles monoparentales ».

- Auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèque dans le cadre de la mise en œuvre du programme de conservation, d'enrichissement et de valorisation du patrimoine de la BMI au titre de l'année 2019.

- Après de l'Etat au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales dans le cadre de la programmation « Bibliothèque Numérique de Référence » 2018 pour les équipements de lecture publiques communautaires.

- Après de l'Etat au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales dans le cadre de l'extension et de l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques et médiathèques communautaires.

⇒ **Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Avec Citoyens et Territoires pour la cotisation 2019 pour un montant de 1.592 €.

⇒ **A la fixation de tarifs :**

- D'un disque de stationnement en zone bleue identifié « Epinal la belle image » pour un montant de 1 € par disque.

⇒ **Pour l'octroi d'un mandat spécial :**

- A Monsieur Patrick NARDIN, Conseiller Communautaire Délégué au Transport Urbain, visant à recevoir les nouveaux délégués de la Délégation de Service Public du transport public urbain de voyageurs et la prise en charge des frais de repas au réel pour un montant de 70 € TTC.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière de groupement de commandes :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville d'Epinal pour des travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la rue de la Falaise à Epinal.

⇒ **En matière d'affaires financières :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention avec la Société LOSANGE relative à la mise à disposition de fibres optiques par la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

⇒ En matière de cession de terrain, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La cession d'un terrain au profit de la Société CORBA pour une surface totale d'environ 3.320 m² à provenir de la parcelle cadastrée ZK13 pour une superficie d'environ 320 m² et de la parcelle cadastrée ZK12 pour une superficie d'environ 3.000 m².

- La cession d'un terrain au profit de la SCI CAMBIUM (Société IN BÔ) pour une surface totale d'environ 1.700 m² à provenir de la parcelle cadastrée ZK13 pour une superficie d'environ 400 m² et de la parcelle cadastrée ZK12 pour une superficie d'environ 1.300 m².

- La cession d'un terrain à provenir de la parcelle cadastrée BC276 sise Zone des Hauts-Cailloux à Golbey, pour une superficie d'environ 2.800 m², au profit de la Société « Les Jumeaux automobiles ».

- La cession d'un terrain situé sur la Zone d'Activité Inova 3000 d'une superficie d'environ 25.500 m² au profit de la Société CCV.

⇒ En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS

2 - Intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire a défini d'intérêt communautaire le gymnase de la Vôge les Bains à compter du 1er janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Subvention ENSTIB

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention pour l'achat de 28 vélos à destination des étudiants de l'ENSTIB, pour un montant de 2.750 € au profit de l'association Vert l'ENSTIB et a approuvé la convention de partenariat avec l'Association Vert l'ENSTIB, fixant les conditions financières de cette opération réalisée en 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Déploiement du réseau Haut Débit

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Etat et la Société Orange, l'avenant n°1 à la convention sur le suivi des déploiements du réseau FttH en zone concertée d'aménagement numérique en dehors des zones très denses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

5 - Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire a approuvé les décisions modificatives au Budget Général et aux budgets annexes locations commerciales, zones économiques, transports et assainissement régie et DSP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Extinction de créances

Le Conseil Communautaire a pris acte des extinctions de créances à intervenir sur le budget général et budgets annexes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Admissions en non-valeur

Le Conseil Communautaire a approuvé les admissions en non-valeur à intervenir sur le budget général et budgets annexes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - Correction du résultat Budget Général

Suite à la dissolution du SIARN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Nomexy) et du SIADU (Syndicat d'assainissement Darnieulles Uxegney) pour leur part pluviale et du syndicat mixte pour la création et la gestion d'ensemble immobiliers d'infrastructures d'intérêt général, le Conseil Communautaire a approuvé la modification apportée au résultat de clôture de l'année 2018 du budget général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - Compétence eau

9/1 - Création budget annexe Eau - Délégation de Service Public

Dans le cadre de la prise de la compétence Eau, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un nouveau budget annexe relatif au service public de l'Eau géré par délégation de service public et a approuvé l'ouverture anticipée de crédits en investissement et en fonctionnement pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9/2 - Création budget annexe Eau - Service public de l'Eau géré en régie

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un budget annexe à autonomie financière pour la gestion du service public « eau » géré en régie et a approuvé l'ouverture anticipée de crédits en investissement et en fonctionnement pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

10/1 - Commune de Badménil aux Bois ;

10/2 - Commune de Chaumousey ;

10/3 - Commune de Dignonville ;

10/4 - Commune de Girancourt ;

10/5 - Commune de Mazeley ;

10/6 - Commune de Padoux ;

10/7 - Commune de Pallegney ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 10/8 - Commune de Savigny ;
- 10/9 - Commune de Sercœur ;
- 10/10 - Commune de Uriménil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOBILITE

11 - Service public de location de vélos à assistance électrique

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un service public de location de vélos à assistance électrique et a défini les modalités de location.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - Rapport d'activité 2018 du contrat de délégation de service public de voyageurs

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité 2018 du contrat de délégation de service public de voyageurs transmis par la Société KEOLIS.

À PRIS ACTE

13 - Avenant n°22 au contrat de Délégation de Service Public - Renouvellement du système de billettique

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°22 au contrat de délégation du service public urbain de voyageurs avec la Société KEOLIS Epinal visant à prendre en compte les coûts associés au déploiement du nouveau système billettique et à la rentrée scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

14 - Economie de proximité

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat avec les chambres consulaires, l'Etat et la Région Grand Est pour participer à la mise en œuvre d'un dispositif visant à engager des actions en faveur du soutien à l'économie de proximité, avec une participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal d'un montant de 15.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - Aides Economiques

15/1 - Société DEZIDEOS 88

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement à la Société DEZIDEOS 88, domiciliée 22 rue d'Alsace à Epinal, d'une aide économique à l'immobilier d'un montant de 249 €/trimestre, basée sur une subvention de 20 % du loyer mensuel, sur une durée de 23 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Monsieur Gilles DUBOIS ne participe pas au vote

15/2 - EURL Chocolat By Fred

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement à l'EURL Chocolat By Fred, domiciliée 56 rue du Général Leclerc à Golbey, d'une aide économique à l'investissement productif d'un montant de 2.226 €, basée sur une subvention de 20 % de l'investissement productif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - Association Plateforme Initiative Vosges Centre Ouest

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association Plateforme Initiative Vosges Centre Ouest (IVCO) relatif au dispositif d'abondement du prêt d'honneur octroyé par IVCO aux créateurs ou repreneurs d'activités ou d'entreprises dont le projet est situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à hauteur de 40 % supplémentaire, et pour cet objet de réaliser un apport supplémentaire à IVCO sous forme de subvention d'investissement avec droit de reprise à hauteur de 20.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine (PEEL)

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec la CCI des Vosges dans le cadre de la deuxième année d'implantation d'une antenne du Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine dans les Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - Concours d'idée à la création d'entreprises

Le Conseil Communautaire a désigné les lauréats du concours d'idée à la création d'entreprises édition 2019 pour les catégories « Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville » et à relancer le concours pour les catégories non attribuées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - Acquisition foncière site des Tréfileries

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, dans les conditions prévues dans la convention foncière, de l'ensemble immobilier d'une surface globale de 14.947 m² situé sur les Communes de Hadol et Xertigny pour un montant de 231.066,84 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - Création de l'Agence de Développement Economique des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Agence de Développement Economique des Vosges en qualité de membre fondateur, à approuver les statuts de l'Agence et la convention d'objectifs y afférente et le versement d'une subvention 2019 d'un montant de 112.207 €, ainsi que la désignation des représentants appelés à y siéger.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ

*Madame Véronique MARCOT et
Monsieur Philippe EYMARD*

AFFAIRES SOCIALES**21 - Protocole d'engagements renforcés et réciproques au Contrat de Ville 2015/2020**

Le Conseil Communautaire a approuvé la démarche de prolongation du Contrat de Ville à travers un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre l'Etat et les partenaires qui sera annexé au Contrat de Ville 2015/2020 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit protocole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE

22 - Organisation de fermeture des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants gérés en régie

Le Conseil Communautaire a approuvé le calendrier de fermeture pour l'année 2020 des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants gérés en régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HABITAT

23 - Friche Bihr à Uriménil

Le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une étude de capacité et de raccordement des puits en vue de la création d'un réseau de chaleur sur la friche Bihr à Uriménil et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Commune de Uriménil, une convention de versement d'un fond de concours au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à hauteur de 50 % du coût résiduel après déduction des subventions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - Abbaye Notre Dame de Saint Joseph à Ubexy

Le Conseil Communautaire a approuvé avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Commune de Ubexy la convention d'étude de requalification du site de l'Abbaye Notre Dame de Saint Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - Avenant n°1 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville d'Epinal modifiant le nombre de dossiers pouvant être instruits sur la première année sans en augmenter le nombre global.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - Avenant à la convention « Action cœur de ville » sur Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention cadre du projet « Epinal au cœur », permettant le passage de la phase d'initialisation à la phase de déploiement du programme et transformant ladite convention en convention ORT (Opération de revitalisation des territoires).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

27 - Création d'une Société d'Economie Mixte dédiée aux projets d'énergies renouvelables

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une Société d'Economie Mixte dédiée aux projets d'énergies renouvelables, ainsi que les projets de statuts correspondants et a désigné les représentants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal appelés à y siéger.

ADOPTÉ AVEC 2 VOIX CONTRE

*Monsieur Benoît JOURDAIN et
Madame Afafe RAFIKI*

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

*Madame et Messieurs Michel
HEINRICH, Nicolas BRAUN, Jean-
Marie REMY, Thierry GAILLOT et
Roger ALEMANI*

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

28 - Accès aux équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°6 à la convention de partenariat permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal de bénéficier des tarifs réduits pour l'accès à différents équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal fixant les conditions de la participation financière de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - Convention cadre de mise à disposition des structures sportives de la Communauté d'Agglomération d'Épinal à la Ville d'Épinal

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement de la convention cadre de mise à disposition des structures sportives de la Communauté d'Agglomération d'Épinal à la Ville d'Épinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Épinal

Le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente public de clés USB siglées « bmi ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 - Approbation du Schéma Directeur de la Lecture Publique

Le Conseil Communautaire a approuvé le schéma directeur de la lecture publique de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32 - Coopérations informatiques entre les bibliothèques

Le Conseil Communautaire a approuvé les modalités d'organisation de la coopération informatique et d'administration fonctionnelle de logiciels partagés entre les bibliothèques présentes sur le territoire et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec les Communes intéressées, les conventions de coopérations correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 - Adhésion au Groupement d'Intérêt Public du Sillon Lorrain

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la Communauté d'Agglomération d'Épinal au Groupement d'Intérêt Public du Sillon Lorrain visant à promouvoir les collaborations entre les collectivités du Sillon Lorrain à travers le développement et la valorisation de la Bibliothèque Numérique de Référence et des sites Limédia et a désigné un représentant titulaire et son suppléant appelé à y siéger.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaire : M. Jean-Luc MARTINET
Suppléante : Mme Anne BLOSSE

34 - Subvention de fonctionnement de l'Ecole de musique de Chavelot

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'Ecole de Musique associative de Chavelot jusqu'au 30 juin 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 - Subvention de fonctionnement de l'Harmonie et de l'Ecole de musique du Val de Vôge

Le Conseil Communautaire a approuvé les conventions d'objectifs avec l'Harmonie et l'école de musique associative du Val de Vôge pour l'année 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

36 - Festival International de Sociologie

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 2.500 € pour l'organisation du Festival International de Sociologie qui se déroulera du 14 au 19 octobre 2019 sur le thème de l'éducation.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

37 - Festival Culturel de Socourt

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 5.000 € aux Rencontres de Socourt pour l'organisation de l'édition 2019 du Festival Culturel de Socourt.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

38 - Collectif Réseau d'Etre

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 € au profit de l'Association du collectif Réseau d'êtres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

39 - Compagnie Les Jolies Mômes

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement du partenariat avec la Compagnie des Jolies Mômes pour l'organisation de manifestations culturelles et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat du 1er juillet 2019 au 30 juin 2021.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

40 - Agence Culturelle Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat avec l'Agence Culturelle Grand Est, pour la construction du projet culturel de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

41 - Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, les services de l'Education Nationale et le Département des Vosges, la convention de préfiguration d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

TOURISME**42 - Centre des Congrès**

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs du Centre des Congrès pour l'année 2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ASSAINISSEMENT**43 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à la Ville d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a délégué la maîtrise d'ouvrage de la gestion des eaux usées et pluviales urbaines dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Bitola-Champbeauvert à la Ville d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - Conventions pour le recouvrement des redevances assainissement des Communes de Moriville et Hadigny-les-Verrières

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société Véolia, la convention relative au recouvrement des redevances assainissement des Communes de Moriville et de Hadigny-les-Verrières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45 - Lancement d'une Délégation de service Public Assainissement - Secteur Centre

Le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une Délégation de Service Public relatif au service public de l'assainissement du secteur Centre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES**46 - Protocole transactionnel**

Le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'un litige par la signature d'un protocole transactionnel et le versement au titre de dédommagement de la somme d'un montant de 2.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 8 octobre 2019,
Le Président,



Michel HEINRICH